



VILLE DE BASSE- TERRE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) POUR LE PERIMETRE D'ASSISE SUR LE SECTEUR DU PARKING HORIZON CARAÏBES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N° 2024/02 en date du **24 SEP. 2024**, le Maire de la Ville de BASSE TERRE a prescrit une enquête publique d'UN (1) mois sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour le périmètre d'assise sur le secteur du parking Horizon Caraïbes.

Cette enquête publique se déroulera du :

➤ **LUNDI 14 OCTOBRE 2024 AU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 inclus**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé à la Mairie de BASSE TERRE, service Urbanisme-Aménagement pendant toute la durée de l'enquête, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux heures ci-après :

- Lundi-Mardi-Jeudi : de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- Mercredi-Vendredi : de 8H00 à 12H30.

Les demandes de documents et les observations du public pourront être adressées par courrier à l'attention du Commissaire-enquêteur à la Mairie de BASSE TERRE – Hôtel de Ville – Place du Cours Nolivos ou par courriel à l'adresse suivante : contact@ville-basseterre.fr

Les correspondances devront lui parvenir impérativement avant le **JEUDI 21 NOVEMBRE 2024**, date de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Philippe **EDOM**, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de la GUADELOUPE, recevra le public à la Mairie, salle de réunion des Services Techniques, les :

- **Lundi 14 octobre 2024 de 8H00 à 11H00 ;**
- **Mardi 22 octobre 2024 de 8H00 à 11H00 ;**
- **Lundi 04 novembre 2024 de 8H00 à 11H00 ;**
- **Jeudi 21 novembre 2024 de 8H00 à 11H00.**

Au terme de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de BASSE TERRE aux jours et heures d'ouverture des bureaux, pendant UN (1) an. A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Fait à BASSE TERRE, le **25 SEP. 2024**

Le Maire,

André ATALLAH

